



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**AVIS PUBLIC**

**Dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal se réunira en séance spéciale le 4 octobre 2021, à 19 h 00, à la salle du conseil municipal située au 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Le but est de se prononcer sur une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme de la municipalité concernant l'immeuble suivant :

**24, rue David (Lot 4 919 215)**

**L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2021-02 a pour but de régulariser l'implantation de la galerie projetée en cour latérale droite qui sera située à moins de 2 mètres de la ligne latérale du terrain tel que prescrit comme distance de dégagement minimale à l'article 9.2 du règlement de zonage actuellement en vigueur.**

Considérant les mesures particulières reliées à la Covid-19, toutes les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure, qu'elles soient favorables ou défavorables, pourront se faire entendre par écrit. Tous commentaires en lien avec la présente demande de dérogation mineure doivent être envoyés par écrit avant la tenue de la séance spéciale du conseil municipal qui se tiendra le 4 octobre 2021, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil, 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Les commentaires devront être envoyés à l'attention de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité, au 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, G0H 1M0.

Pointe-aux-Outardes, le 10 septembre 2021.

Dania Hovington  
Directrice générale/secrétaire-trésorière